

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à une demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol
située Eyliac - Le Maine Castang – 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE
déposée par la SAS EYLIAC ENERGIES
dont le siège social est situé 105 rue La Fayette – 75010 PARIS**

Par arrêté n° BE-2024-03-02 du 3 avril 2024 une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 31 jours pleins et consécutifs du **mardi 14 mai 2024 à 9 h au jeudi 13 juin 2024 à 17 h.**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de BASSILLAC ET AUBEROCHE.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Dominique FRANCOIS, en qualité de commissaire enquêteur et Mme Anne HERMANN-LORRAIN en qualité de commissaire enquêtrice suppléante qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier : à la mairie de BASSILLAC ET AUBEROCHE (24330), 750 avenue François Mitterrand aux heures d'ouverture de la mairie soit :
 - du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 ;
 - le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 de 14 h à 17 h ;
 - le samedi de 9 h à 12 h.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de BASSILLAC ET AUBEROCHE aux horaires d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr, rubrique Actions de l'Etat / Environnement : Eau Biodiversité Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie de BASSILLAC ET AUBEROCHE - 750 avenue François Mitterrand - 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

pref-ep2024-eyliac@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de BASSILLAC ET AUBEROCHE pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
mardi 14 mai 2024	de 9 h à 12 h
mercredi 22 mai 2024	de 14 h à 17 h
lundi 27 mai 2024	de 9 h à 12 h
vendredi 7 juin 2024	de 9 h à 12 h
jeudi 13 juin 2024	de 14 h à 17 h

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.
- de la SAS EYLIAC ENERGIES à Mme Charlène CHEVALIER, cheffe de projets solaires - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS - tél : 01.73.26.98.18- email : charlene.chevalier@baywa-re.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de BASSILLAC ET AUBEROCHE, siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par le préfet de la Dordogne par un arrêté préfectoral de permis de construire ou de refus.